

ANDRE FIOL
B.P.10
G O M A .-

Kisenyi; le 28 fevrier 1954

11/2/577

2 MAR 1954

SERVICE DU CONTENTIEUX
& de la JUSTICE
U S U M B U R A .-

Messieurs,

Monsieur Gaston LOICQ - commerçant à Kisenyi - encongé en Afrique du Sud, ayant quitté Kisenyi le 15 janvier, me demande de contacter vos services, en vous priant de bien vouloir me faire tenir de toute urgence, une autorisation de retour, devant lui permettre de rentrer au Ruanda-Urundi .-

Monsieur LOICQ, son épouse et leur enfant Catherine, seront à Kampala le vendredi 12 mars venant de Monbasa. Monsieur LOICQ me demandant de remettre ce document au chauffeur qui quittera Kisenyi le 10 mars, puis-je insister auprès de vous pour que vous me fassiez tenir cette autorisation par retour du courrier.-

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués .-

ANDRE FIOL

Gérant M. Loicq



- m^r Loicq ne s'est pas fait voyager en la population, ni en l'absence, ni en l'absence de janvier (départ en voyage)

- n'a pas demandé de permis de ~~retour~~ retour avant son départ

- le Fiol ne mentionne pas le nom du ~~chauffeur~~ chauffeur m^r Loicq

- pas d'argent pour la lettre

propos : telegramme suivant :

" permis de retour pour moi Edm. délégué seulement avant départ stop conseil délégué Kampala Edm. capitaine délégué m^r "

Contentieux.

→ PAS
ENVOYÉ